

## Processus de réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau en milieu agricole

630, rue Principale  
Saint-Luc-de-Vincennes, Qc  
G0X 3K0

Téléphone :  
819 840-0704

Télécopieur :  
819 295-5117

[www.mrcdeschenaux.ca](http://www.mrcdeschenaux.ca)

1. Le propriétaire requérant dépose une demande officielle à la municipalité.
2. La municipalité peut adopter une résolution pour demander à la MRC de faire l'analyse de la demande et, s'il y a lieu, réaliser les travaux.
3. Le coordonnateur des cours d'eau de la MRC analyse la demande. Il peut faire des relevés topographiques pour vérifier l'amoncellement des sédiments dans le cours d'eau. Il peut également faire ou confier à un consultant externe, toute étude technique particulière nécessaire à l'analyse de la demande.
4. Si l'analyse s'avère non concluante pour la réalisation des travaux, la MRC en informe la municipalité et le requérant.
5. Si l'analyse s'avère concluante pour la réalisation des travaux, la MRC convoque une réunion de tous les propriétaires des terrains du bassin versant qui bénéficient des travaux. Ceux-ci sont informés du type de travaux réalisés, de la période de réalisation des travaux, de l'estimation du coût des travaux et de leur part respective du coût des travaux.
6. Les plans et devis des travaux sont préparés.
7. Une autorisation est demandée au MELCCFP. Cette étape peut prendre plusieurs mois avant d'avoir l'autorisation, tout dépendant du cas.
8. La MRC demande des soumissions pour la réalisation des travaux.
9. Le conseil de la MRC accorde le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme ou accorde un contrat de gré à gré, tout dépendant du montant de la dépense.
10. Les travaux sont réalisés sous la supervision du coordonnateur ou d'un consultant externe.
11. La MRC transmet à la municipalité la facture du coût des travaux et des frais d'expertises.
12. La municipalité adopte un règlement de taxation et transmet aux propriétaires bénéficiaires un compte de taxes représentant leur portion à payer.

Batiscan

Champlain

Notre-Dame-  
du-Mont-Carmel

Sainte-Anne-  
de-la-Pérade

Sainte-Genève-  
de-Batiscan

Saint-Luc-  
de-Vincennes

Saint-Maurice

Saint-Narcisse

Saint-Prosper-  
de-Champlain

Saint-Stanislas